

EC/JN 11_10_2022

COMPTE-RENDU
Commission de quartier : Suzac du 11/10/2022

PRÉSENTS :

Mairie de Saint-Georges de Didonne :

Julien NOGARET, Conseiller municipal

Éric CAMILLERI, Coordonnateur commissions de quartier,

Isabelle CABRAL, Responsable des services techniques,

Jean-Marc FRONTEAU, Responsable des bâtiments,

Frédéric BELET, Responsable de la voirie,

Mesdames, Messieurs,

Je vous adresse le premier compte-rendu synthétique, vous y trouverez les questions posées et les premières réponses apportées.

Nous avons évoqué brièvement au tout début, le plan pluriannuel des travaux relatifs au quartier et les grands projets pour notre commune

Questions des administrés :

Avenue Georges Baud comment sera prévu le stationnement ? :

Aucune décision n'a été prise. Il n'y a pas que l'Av Baud à traiter, mais aussi l'Av des sables, l'Av de la plage et l'Av de la roche blanche. Ces rues sont toujours encombrées de véhicules qui stationnent n'importe comment en été. La règle actuellement applicable est le stationnement alterné par quinzaine mais non respecté.

Les riverains ne souhaitent pas de trottoirs.

Des travaux de purges vont être effectués en 2023, il n'est pas prévu de mettre des trottoirs.

Quand passe la balayeuse ?

Une fois par mois en moyenne, voire plus en hiver.

Avenue Joseph Béteille :

Que va-t'il se passer sur la partie basse ?

Purges à côté du camping du Blayais.

Des trottoirs vont-ils être faits (danger) pour les piétons ?

Pas prévu à ce jour mais nous pouvons l'étudier..

Allée de la forêt :

Que faire pour les flaques d'eau faites par les voitures et les camping-cars ?

C'est un accotement naturel et il doit le rester plutôt que d'artificialiser les sols.

Problème : pas de sanitaires dans l'allée des tennis donc les personnes font dehors.

Ce n'est pas une aire de camping-car, nous ne pouvons que regretter ces incivilités.

Allée de Paons :

Pourquoi n'est-elle pas fermée ?

Nous sommes obligés de laisser l'accès au camping.

Un panneau allée des Paons va être posé.

Rue des rouges-gorges :

Le grand haricot au milieu de la route est inutile et accidentogène, pourrait-on le diminuer pour que les conducteurs comprennent qu'il faut faire le tour de ce rond-point ?

Les panneaux sont en place et bien visibles. Nous ne pouvons éduquer les conducteurs mais nous surveillerons les futurs problèmes pour agir s'il le faut.

Rue adjacente au boulevard de la côte de beauté, regarder si possible de faire un stationnement alterné, cela laissera plus de place au piéton l'été sachant qu'il n'y a pas de trottoirs.

Toutes les rues de la ville sont soumises au stationnement alterné lorsqu'il n'y a pas d'emplacements marqués au sol.

Avenue des Dunes : il n'y a pas de passage piéton pour traverser le boulevard alors qu'il y en a partout, serait-il possible d'en faire un ?

Il y en a déjà en amont et en aval à peu près à 100 mètres.

Avenue de la mer : quand passe la balayeuse ?

La balayeuse est passée le 26/10 lorsqu'elle fait un secteur, il lui faut à peu près cinq jours.

Sortie 21 faces à l'avenue Joseph Béteille : si possible mettre un tapis PMR ?

En principe, il y en aura un à l'été 2023 si cela ne gêne pas l'entrée des engins sur la plage.

Rue Goulebenèze :

C'est une voie privée, la commune ne peut intervenir.

Quand la fibre sera-t-elle à Suzac ?

Nous n'avons aucune information, il faut voir avec orange nous subissons et nous découvrons en même temps.

Gestion des déchets verts, comment faire auprès de la CARA pour qu'elle mette des bacs à déchets.

La CARA refuse les bacs à déchets "verts" mais poursuit le ramassage en sacs qu'elle a envisagé d'abandonner.

Projet de la Corniche :

Les travaux du boulevard de la corniche seront réalisés en trois phases, s'étalant de 2023 à 2025.

L'esquisse a été présentée lors du conseil municipal du 2 juin 2022 qui était ouvert à tous les administrés.

Le projet est susceptible d'évoluer en fonction des contraintes du terrain (cavités souterraines ou masses volumiques). Des masses volumiques ont été identifiées par un marquage au sol sur le terrain et des études sont en cours pour connaître ce qui compose ces vides.

Le CEREMA (Géologues et Spéléologues) va remettre ces prochains jours son rapport définitif concernant les têtes de glissement ou d'effondrements des falaises, les excavations, certaines zones sensibles pour le public ainsi que ses préconisations. Dès lors, la DDTM (commanditaire de la CEREMA) devra se positionner et le syndicat départemental de la Voirie donnera son avis d'ici la fin de l'année.

Le projet amendé sera présenté lors de la réunion publique du 23 mars 2023.

Points sur les DSP Plages :

4 appels à candidature seront lancés pour donner suite au CM du 17 Novembre : (délibérations votés hier le 17)

- 1 concernant les 8 lots d'activités de plage (Club d'enfants, Char à voile, Natation, etc....)
- 3 correspondant individuellement aux 3 restaurants de plage ;

Ceux-ci seront identiques (mêmes surfaces et contraintes pour les 3) et reprennent exactement les intitulés utilisés par les services de l'État lors des précédents renouvellements de sous-traités de concession (débit de boissons - restauration légère de plage).

La publicité de tous ces appels à candidatures sera lancée simultanément sur le site dédié aux marchés publics et par voie de presse locale dès conformité du contrôle de légalité.

Taxe foncière :

L'état augmentera les bases de la taxe foncière, la municipalité a décidé, pour 2023, de ne pas augmenter la part communale (Rappel, cela fait plus de 10 ans que la part communale n'a pas augmenté !), malgré les augmentations considérables de l'Énergie, des fluides et des salaires (3.5% du point d'indice des fonctionnaires). Ce qui représente environ 700 000€ supplémentaires de charges.

La commune a des finances saines, des économies à faire et des subventions à solliciter.

Rappel : l'autofinancement de la commune se situe entre 2,5 millions et 3 millions d'euros par an.

Vous remerciant et restant à votre écoute : monquartier@sgdd.fr

Le Président de la Commission
du quartier de Suzac

Mr Julien NOGARET



